

COMPTE RENDU DU CTL DU 04 novembre 2014

Secrétaire Adjoint pour cette séance : Solidaires

1. Approbation du PV du 24 juin 2014 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Solidaires demande simplement qu'une copie du texte de la pétition remise lors du dernier CT soit jointe au PV.

2. Mise en place de l'AT trésorerie à l'ESI de Caen et de l'AT gestion publique à l'ESI de Rouen Jean Moulin :

⇒ AT gestion publique :

Deux ESI participeront à cette AT, l'ESI de Toulouse et l'ESI de Rouen Jean Moulin, 8 agents à Toulouse et 4 à Rouen Jean Moulin.

⇒ AT trésorerie :

Deux PUV sont créés partageant le territoire national en deux. L'ESI de Caen rejoint au 1^{er} décembre 2014 le PUV Ouest dont la DISI référente est la DISI Nord. Les autres ESI concernés sont ceux de Lille-Kennedy, Nantes-Lotz-Cossé, Bordeaux Garonne et Paris-Montreuil.

Dimensionnement pour Caen, 4 agents.

Les outils utilisés seront les mêmes que pour les autres plateaux. Un parcours de formation est prévu.

Le mauvais fonctionnement de l'outil prosodie est avancé, la direction n'a aucune nouvelle à donner à ce sujet. Il n'y a plus beaucoup de remontées.

Conclusion : agents des AT, n'hésitez pas à vous plaindre, faute de quoi le sujet est mis en sommeil.

Pour l'organisation des AT, l'effectif est vu au niveau global et les plans de congé établis en fonction.

Vote : Direction : pour / Solidaires : contre / CGT et FO : abstention

3. Fermeture de l'atelier éditique de l'ESI de Nanterre :

Lors du GT du 21 janvier 2014, la décision de fermer au cours de l'année 2014 un certain nombre d'ateliers éditiques de la DGFIP a été annoncé, dont ceux de Rouen Jean Moulin et de Nanterre pour notre DISI.

Celle de Rouen Jean Moulin est effective depuis le 31/08/2014, celle de Nanterre est programmée au 31/12/2014.

Vote : Direction : pour / Solidaires et CGT : contre / FO : abstention

4. Evolution du TAGERFIP de la DISI Paris Normandie :

Transfert d'emploi :

- En raison de l'évolution des missions (mise en place à l'ESI de Caen d'une équipe chargée de la conversion COBOL/JAVA grâce à l'outil Blu-Age) le transfert d'un poste A PSE-CRA et d'un poste B PSE-CRA de l'ESI de Nanterre vers l'ESI de Caen, à effet au 1^{er} janvier 2015 est proposé.

- A l'ESI de Rouen Les Mouettes, trois agents dont 2 promus en 2014 par liste d'aptitude de C en B n'ont pas de poste correspondant à leur grade et à leur qualification. Ainsi, pour palier cette situation, 3 postes vacants de B PAU figurant au Tagerfip de l'ESI de Rouen Jean Moulin sont transférés à l'ESI de Rouen Les Mouettes.

Petit exercice habituel, ou comment déshabiller Pierre pour habiller Paul mais quand il n'y aura plus de postes vacants ??????????

Vote : Direction : pour / Solidaires, CGT et FO : contre

Transformation d'emploi :

A l'ESI de Caen, régularisation de la situation d'un agent C filière GP affecté à la date du 01/11/2011 à la DISI Paris-Normandie mission/structure : gardien/concierge par transformation d'un emploi C administratif GP en C AST.

Il s'agissait d'une erreur sur le TAGERFIP,

Vote : Direction : pour / Solidaires : abstention / CGT et FO : pour

5. Information sur le transfert de l'exploitation système d'Hélios de l'ESI de Versailles Saint Cloud ver l'ESI de Rennes :

Suite à la suspension par les pouvoirs publics, en mars dernier, des travaux sur l'application informatique visant à mutualiser la paie de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat à travers l'Opérateur national de Paie (ONP), la DGFIP s'est engagée à maintenir à l'ESI de Rennes qui était fortement engagé dans le projet de l'ONP des missions d'exploitation -système et applicative.

Un calendrier des arrivées et des transferts est en cours d'élaboration. L'opération pour ce qui concerne l'ESI de Versailles Saint-Cloud devrait s'achever mi-2015 au plus tôt.

Ce transfert permettra de recentrer l'exploitation d'Hélios sur le domaine applicatif et de réinternaliser totalement à terme ce métier en se passant des prestataires externes au nombre de 7 encore actuellement.

Trois agents DGFIP sont concernés par ce changement de mission, le restant de l'équipe système étant des prestataires (4) et 2 contractuels.

Une fiche comme celle-ci aurait dû faire l'objet d'un vote en CTR, ce qui n'a pas été le cas et maintenant elle nous est simplement présentée en CT pour information. Nous sommes mis devant le fait accompli sans discussion au préalable.

6. Information sur la situation immobilière de l'ESI de Caen et des ESI de Rouen :

Concernant les travaux immobilier de Caen le dossier a été vu en CHS, les deux demandes supplémentaires ont été prises en compte. Il s'agit d'un changement de place de bureau et de l'isolation du rez de chaussée.

Concernant le regroupement des deux ESI de Rouen, un rapport par la société chargée de la faisabilité et du coût sera remis à la central en décembre. Si faisabilité il y a, alors tout ne sera qu'une question de coût.

7. Questions diverses :

⇒ CGT :

- Demande d'un accord avec les hôtels sur les lieux de formations, quand les lieux changent, les accords ne suivent pas.

La direction fera remonter à FSUP.

- Demande d'information sur l'activité Num-flux qui devait arriver à l'ESI d'Orléans. Des scanners ont été achetés, ils arrivent au terme de leur garantie et ils n'ont jamais servis.

La direction n'a aucune information quant à la date de début d'activité et si cela se fera.

- A la demande de la CGT un rappel de bon sens sera fait à certain chef de service sur le sujet suivant :

Dans des petites structures exemple de 3 agents dont 2 à temps partiel, l'agent restant n'est pas là pour combler le temps partiel de ces collègues, sinon il n'aura jamais de semaine complète de congé.

- Éclaircissement sur le contrat d'un agent berkani qui a été titularisé. Un module particulier a été créé dans Agora sur la base de 35 heures et 25 jours de congés. Si l'établissement qui l'emploi estime qu'elle a assez de travail pour lui donner un 36h12 alors l'agent bénéficiera comme les autres agents d'un socle de congé de 32 jours.

- La CGT demande si lors d'un déplacement pour formation professionnelle, si celui-ci empiète largement sur le temps personnel de l'agent, la direction compense. La réponse est claire, rien n'est prévu dans les textes : Mme Hermant n'en prendra pas la responsabilité et n'écrira rien dans ce sens, c'est donc non.

Une discussion s'ensuit sur un cas concret, où les agents sont arrivés chez eux vers 23h30 et ont dû reprendre le travail le lendemain à 9h30 maximum . Dans ce cas les 11 heures de repos obligatoire non pas été respectés. Pas de réponse de la direction.

A la suggestion de leur retour seulement le lendemain, la direction répond que la nuit d'hôtel n'aurait pas été prise en compte, que s'ils voulaient rentrer plus tôt, ils avaient la possibilité de prendre l'avion. Même en lui rappelant que dans ce cas présent les agents n'habitaient pas Paris et qu'ils devaient ensuite prendre un train pour rentrer.

A la remarque du coût que cela aurait entraîné (le double), cela ne semble pas gêner la direction. Dans ce cas, nous ne savons pas si seul l'avion est pris en compte ou l'ensemble (avion+train).

Pour conclure, aucune compensation, si les agents ne sont pas contents, les stages ne sont pas obligatoires. Dans certaines circonstances ce sera au cas par cas. Bien évidemment nous ne savons pas dans lesquelles !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Voici une direction qui encourage la formation professionnelle !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Fin de la séance à 12.00 heures.

Vos représentants CGT :

Véronique MARTIN (ESI Orléans)
Arnaud CHAPUY (ESI Versailles)
Carole BEUSCAERT (ESI Rouen)
Celocia BOUZOUINA (ESI Orléans)